



Union of European Federalists
Union des Fédéralistes Européens
Union der Europäischen Föderalisten

Journée de formation

Nantes, 10 juin 2017

Maison de l'Europe de Nantes

Sommaire :

Sommaire :	1
Première session : Introduction au fédéralisme, histoire de la pensée, principes, courant.....	2
Atelier : définitions du fédéralisme.....	2
<i>Corpus de définitions :</i>	<i>2</i>
Qu'est-ce que le fédéralisme	6
<i>La formation des systèmes fédéraux</i>	<i>7</i>
Les grandes écoles du fédéralisme	8
<i>Le fédéralisme français : le fédéralisme personnaliste</i>	<i>8</i>
<i>Le fédéralisme italien :</i>	<i>8</i>
Bibliographie et références.....	9
Lectures sur le fédéralisme	9
Revue et journaux	9
Par thématique	9
<i>La défense européenne.....</i>	<i>9</i>
<i>La crise des réfugiés en Europe</i>	<i>9</i>
<i>La crise de la zone Euro.....</i>	<i>9</i>
<i>L'absence de liberté de circulation en Europe.....</i>	<i>9</i>
<i>L'inefficacité de l'Union européenne</i>	<i>10</i>
<i>Politiques sociales européennes</i>	<i>10</i>

Première session : Introduction au fédéralisme, histoire de la pensée, principes, courant

Atelier : définitions du fédéralisme

Après un brain storming silencieux sur ce qu'est le fédéralisme pour eux, les participants sont invités à comparer différentes définitions du fédéralisme.

Corpus de définitions :

« Le fédéralisme est un discours sur les formes d'organisation du pouvoir non-centralisées. En résumé : c'est anti-jacobin. »

Frédéric Lépine, 2016 – Centre International de Formation Européenne (CIFE)

« Le pacte fédératif : un acte volontaire des Etats qui englobe les Etats avec non seulement les compétences désignées pour le niveau fédéral mais aussi des impacts sur les compétences exercées par les niveaux fédérés. »

Laurent Dechâtre, 2016

« Une doctrine politique autonome avec ses propres visions des relations internationales, son propre système de valeur et sa propre organisation politique. »

Paolo Vacca, 2016 – UEF

« La fédération est à la fois un Etat et une association d'Etats. Aujourd'hui il est normal d'appeler confédérations des ligues d'Etats privées de pouvoir politique propre. Il est exact de dire que les confédérations ne sont qu'un simple ensemble d'Etats, alors que les fédérations sont des associations stables et efficaces parce qu'elles assurent, avec la loi commune et la politique commune du gouvernement fédéral, la solidarité entre les citoyens des Etats associés. Le cas américain illustre parfaitement cette différence, d'une part, il offre, avec les Articles of Confederation de 1781 et la constitution fédérale de 1788, dans le même cycle historique, et à courte distance de temps, les deux modèles d'association ; d'une part il démontre que la fédération est apparue dans l'histoire humaine lorsque, dans le domaine des associations d'Etats, fut résolu le problème du pouvoir, de l'autorité, de la fondation d'institutions solides et respectable. »

Albertini, 1961 (publication en français) Qu'est-ce que la fédération ?

A propos de *Ordre Nouveau*¹ « Mais de même qu'il refusait, à l'intérieur, de confondre son « fédéralisme » avec une simple politique décentralisatrice ou régionaliste au sein de l'Etat-Nation, il refusait, à l'extérieur, de fonder son « fédéralisme » sur une simple

¹ *Ordre Nouveau* est un courant intellectuel apparu dans les années 1930 en France comptant notamment Robert Aron, Denis de Rougemont et Alexandre Marc parmi ses rédacteurs

association de ces mêmes Etats-Nation, ceux-ci étant, selon lui, condamné à une rivalité incessante et stérile. »

Jean-Louis Loubet Del Bayle, 1969, première édition – Les non-conformistes des années 30

« L'état de paix parmi des hommes vivant les uns à côté des autres n'est pas un état de nature (status naturalis) : celui-ci est bien plutôt un état de guerre : même si les hostilités n'éclatent pas, elles constituent pourtant un danger permanent. L'état de paix doit donc être institué ; car s'abstenir d'hostilités ce n'est pas encore s'assurer la paix et, sauf si celle-ci est garantie entre voisins (ce qui ne peut se produire que dans un Etat légal), chacun peut traiter en ennemi celui qu'il a exhorté à cette fin. »

Kant, 1795, Vers la Paix Perpétuelle

« La manière dont les Etats font valoir leur droit ne peut être que la guerre et jamais le procès comme dans une cour de justice internationale, mais ni la guerre, ni son issue favorable, la victoire, ne décident du droit ; un traité de paix peut bien, il est vrai, mettre fin à la guerre présente, mais non pas à l'état de guerre qui est à la recherche incessante d'un nouveau prétexte [...] ; néanmoins l' « obligation de sortir de cet état [de guerre] », qui vaut pour les hommes dans l'état sans loi d'après le droit naturel, ne peut valoir également pour les Etats d'après le droit des gens [...] ; comme pourtant la raison, du haut du trône du pouvoir moral législatif suprême, condamne absolument la guerre comme voie de droit, et fait, à l'inverse, de l'état de paix, le devoir immédiat, et comme cet état ne peut être institué ni assuré sans un contrat mutuel des peuples, – il faut qu'il y ait une alliance d'une espèce particulière qu'on peut nommer l'alliance de paix (foedus pacificum) et que l'on distinguerait d'un contrat de paix (pactum pacis) en ce que ce dernier chercherait à terminer simplement une guerre tandis que la première chercherait à terminer pour toujours toutes les guerres. [...] On peut présenter la possibilité de réaliser (la réalité objective cette idée de fédération qui doit progressivement s'étendre à tous les Etats et conduire ainsi à la paix perpétuelle. »

Kant, 1795, Vers la Paix Perpétuelle.

« Qu'un peuple dise : « Il ne doit y avoir entre nous aucune guerre, car nous voulons ne former qu'un Etat, c'est-à-dire nous voulons instituer un pouvoir suprême législatif, exécutif et judiciaire qui réglera pacifiquement nos conflits » – cela se comprend. – Mais si cet Etat dit : « Il ne doit y avoir aucune guerre entre nous et d'autres Etats, bien que je ne reconnaisse aucun pouvoir législatif suprême qui m'assure mon droit et moi le sien », on ne comprend plus du tout sur quoi je peux fonder la confiance en mon droit, sauf s'il y a un équivalent de l'alliance sociale civique, à savoir le libre fédéralisme que la raison doit lier d'une manière nécessaire au concept du droit des gens, si l'on veut continuer d'une manière générale à penser quelque chose sous ce terme. »

Kant, 1795, Vers la Paix Perpétuelle.

« Dans leur livre Jeune Europe, René Dupuis et Alexandre Marc pouvaient ainsi constater : « A la conception sociale actuelle qui vise à supprimer tout intermédiaire entre l'individu et l'Etat et à faire de la nation une poussière d'individus en face d'un Etat-providence tout-puissant et anonyme, la jeunesse oppose un système dans lequel le pouvoir politique sera profondément décentralisé, qui mettra les gouvernés et les gouvernants en contact permanent et qui favorisera la formation de « petites sociétés » spontanées dont Bergson écrit dans son dernier livre qu'elles sont seules à la mesure de l'homme. » Pour échapper aux deux périls de l'individualisme et du collectivisme, la solution était donc recherchée dans une conception de la société accordant une très grande importance aux communautés intermédiaires naturelles existant entre l'Etat et l'individu, conception que les uns

qualifiaient de « corporative (la Jeune Droite) et que les autres baptisaient « fédéraliste » (l'Ordre Nouveau) »

Jean-Louis Loubet Del Bayle, 1969, première édition – Les non-conformistes des années 30

« Avec la complexification du monde et la mondialisation, les Etats ressentent un besoin de s'unir pour continuer à exister dans la mondialisation. Ne sommes-nous pas en train de changer de forme d'organisation. Est-ce que le fédéralisme n'est pas ce qu'on appelle aujourd'hui la gouvernance, c'est-à-dire un système dans lequel ce ne sont plus les gouvernements des Etats-nations qui ont le pouvoir mais que le pouvoir est distribué entre plusieurs entités. »

Frédéric Lépine, 2016 – Centre International de Formation Européenne (CIFE)

« [Beaucoup] ne savent pas imaginer un Etat différent de l'Etat traditionnel (unitaire), et par conséquent se représentent le gouvernement fédéral ou les gouvernements fédérés comme un Etat de ce genre. Dans le premier cas ils subordonnent les gouvernements fédérés au gouvernement fédéral, qui est ainsi pensé comme un Etat unitaire décentralisé ; dans le second cas, ils subordonnent, au contraire, le gouvernement fédéral, le pensant ainsi comme une confédération, aux gouvernements fédérés. Il est également une autre source d'erreurs. La fédération est une association, dotée d'un pouvoir propre, de membres dotés d'un pouvoir propre. »

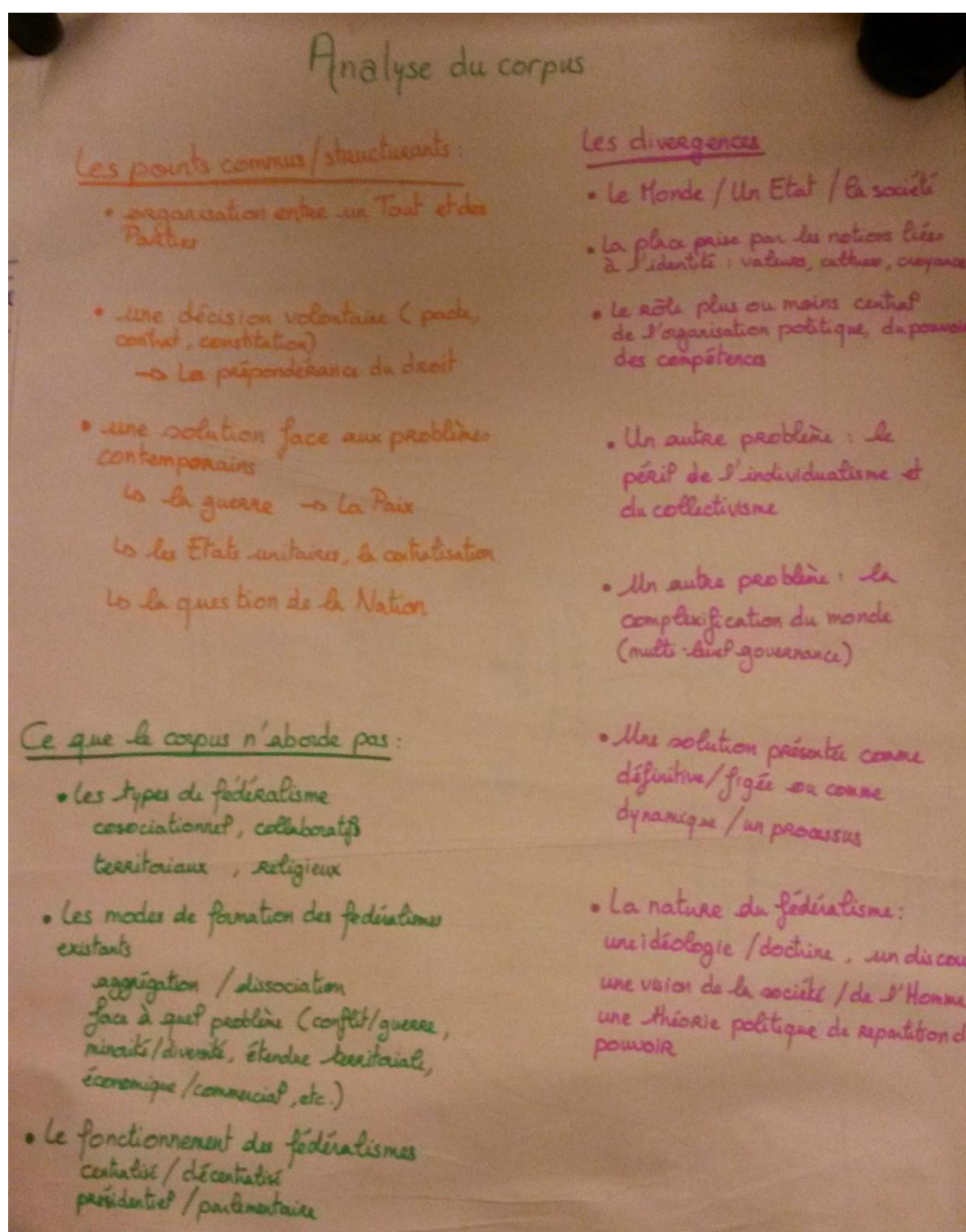
Albertini, 1961 (publication en français) Qu'est-ce que la fédération ?

« Carl J. Friedrich a développé un modèle de fédéralisme conçu comme un processus. [...] Ce qui distingue le fédéralisme, selon Friedrich, est l'obligation de maintenir l'unité dans la diversité au cours d'un processus d'adaptation réciproques continues de l'organisation commune et des parties-prenantes ; ce qui empêche les dangers de prévalence des tendances centralisatrices (qui transformeraient le système fédéral en Etat unitaire), et les tendances séparatistes (qui feraient exploser la fédération). [...] Il définit la fédération comme « une union de groupes unis par un ou plusieurs objectif(s) commun(s), enracinés dans des valeurs communes, des intérêts ou des croyances communes, mais qui maintiennent leurs caractères de groupes distincts dans d'autres buts. »

Lucio Levi, 1989, Les développements récents de la théorie fédéraliste.

Juin 2017

La comparaison peut être résumée de la manière suivante :



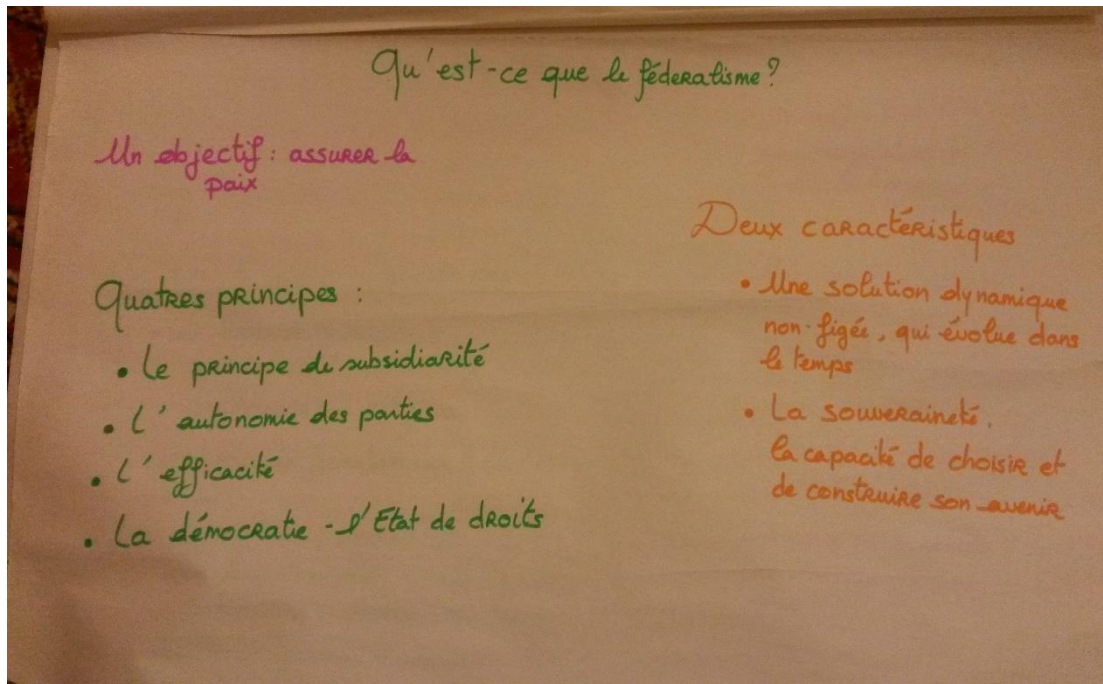
Quand on rencontre des personnes qui se disent fédéralistes, elles proposent toutes des choses différentes. Le fédéralisme n'est pas une école de pensée avec une personne qui définit la doctrine. Plusieurs personnes sont venues au fédéralisme, depuis leur expérience ou leur réflexion.

Il y a énormément d'Etats fédéraux dans le monde : Etats-Unis, Belgique, Allemagne, mais aussi Inde, Brésil, Nigéria. Ces Etats sont très différents les uns des autres.

Juin 2017

Le fédéralisme permet d'aborder des problèmes différents, il n'est pas là pour résoudre les mêmes problèmes : les questions de minorités, les questions d'efficacité.

Qu'est-ce que le fédéralisme



Un système politico-juridique qui permet de gérer des conflits entre des entités.

Deux Etats au niveau international règlent leur conflit par la force. Le fédéralisme veut remplacer la force par le droit : on veut utiliser le droit pour régler les conflits.

Dans ce système, il faut donc que les Etats respectent le droit : **le présupposé est que les Etats fédérés doivent être des démocraties.**

Le fédéralisme tente de mutualiser les moyens de se faire la guerre pour la rendre matériellement impossible. C'est l'idée de la Paix Perpétuelle de Kant.

Ce raison ne s'applique pas qu'à l'Europe, il peut s'appliquer au sein d'un Etat, d'une région au niveau mondial.

L'anti-jacobinisme

Si on prend l'Etat-nation, l'ensemble des compétences sont concentrées au niveau de l'Etat. Avec le fédéralisme, on coupe les compétences et on les applique à différents niveaux. Il s'agit du **principe de subsidiarité**, on le définit selon deux critères :

Juin 2017

- **L'efficacité** : où il est plus efficace d'appliquer la compétence. En prenant ce seul critère, on va forcément centraliser au niveau supérieur, il faut ajouter un autre critère :
- **La proximité/l'autonomie** : toujours appliquer la compétence au plus proche du citoyen.

L'objectif pour tous les fédéralistes c'est d'assurer la **paix**.

Une solution dynamique

Le fédéralisme étant une façon de trouver des solutions à des conflits, il est mis en œuvre de manière très diverse en fonction du conflit que les entités cherchaient à résoudre au début.

Par ailleurs, les fédérations évoluent dans le temps en fonction des conflits et des enjeux en leur sein. En Inde, par exemple, quand une minorité se réveille, un nouvel Etat est créé.

La fédération n'est pas nécessairement basée sur des questions territoriales. Par exemple, au Liban, la répartition se fait sur la religion et non sur le territoire, le premier ministre appartient à une communauté religieuse, le président de la chambre des députés est d'une autre communauté, etc.

La formation des systèmes fédéraux

*La plupart des fédérations se sont créées **sous le coup d'une menace extérieure**. Aux Etats-Unis, il y a eu la guerre d'indépendance. En Suisse, il y avait la Prusse, l'Empire Austro-hongrois autour.*

*Pour d'autres fédérations, la construction s'est faite sur une **répartition des ressources**, notamment en Amérique Latine avec la mise en place d'un système économique commun.*

*Un autre facteur de fédéralisation est la **gestion des minorités** comme en Bosnie ou au Canada (dans les évolutions de la fédération).*

Juin 2017

Les grandes écoles du fédéralisme

Le fédéralisme français : le fédéralisme personnaliste

Dans les années 1930, des normaliens se structurent au sein de revue face au vieillissement de la pensée. L'une des revues est Esprit, fondée par Mounier, et qui existe encore aujourd'hui.

Il y avait 3 mouvements :

- *Autour de la revue Esprit*
- *Autour d'Alexandre Marc (un des premier SG de l'UEF Europe), appelé Ordre Nouveau (pas les mêmes que les fondateurs du FN)*
- *Autour de la Jeune Droite.*

Il s'agit d'une conception du fédéralisme très humaniste. Ils étaient de tradition chrétienne. Pour eux, la société doit être organisée de manière à ce que les personnes puissent se réaliser dans les différentes associations qu'elles forment entre elles (la famille, l'entreprise sont des formes d'association pour eux, de même que l'Etat).

Loulet de Bayle, Les non-conformiste des années 1930

Le fédéralisme italien :

*Altiero Spinelli qui est connu comme le fondateur du fédéralisme était un militant anti-fasciste. Il a été arrêté très jeune (16 – 18 ans). Il a été enfermé puis mis en résidence surveillée sur l'île de Ventotene. En 1941, Ernesto Rossi, Colorni et Spinelli rédigent le **manifeste de Ventotene** pour une Europe libre et unie dans un monde libre. Pour eux, la division ne se fera plus entre des partis de gauche ou de droite mais entre ceux qui sont en faveur du fédéralisme et ceux qui ne le sont pas.*

***Dans cette vision du fédéralisme, il faut absolument un Etat fédéral.** C'est Albertini qui vient après Spinelli qui pousse cette vision. Ceci alimente la campagne des fédéralistes pour une Constitution. Ce point n'est pas partagé par tous, certains pensent qu'il faut un Etat d'autres non.*

Bibliographie et références

Lectures sur le fédéralisme

Spinelli, A. ; Rossi, E., 1941, Le manifeste de Ventotene ; Disponible sur Internet en français sur le site de l'Institut Spinelli

Loubet del Bayle J.-L., 2001, Les non-conformistes des années 30, Une tentative de renouvellement de la pensée politique française, Editions du Seuil Collection Points Histoire – Première édition en 1969

Revue et journaux

Le Taurillon : www.taurillon.org

Le Federalist Debate : <http://www.federalist-debate.org>

Fédéchoses, la revue de Presse Fédéraliste : <http://www.pressefederaliste.eu/-Fedechoses->

Par thématique

La défense européenne

- Francesco Guerzoni, 2017, Policy Digest, [Vers une Union européenne de la défense](#)

La crise des réfugiés en Europe

- Anton Lazarus, 2016, Policy Digest, [Building European asylum and immigration policies and a European border service](#)

La crise de la zone Euro

- David Garcia, Paolo Vacca, 2016, Policy Brief, [A budgetary capacity for the Eurozone: a federalist view](#)
- David Garcia, Paolo Vacca, 2015, Policy Brief, [Strengthening and deepening the economic and monetary union within the current treaties: possibilities and limits \(25 proposals\)](#)
- Domenico Moro, 2015, Policy Digest, [A budget for the Euro area: objectives, procedures and institutions](#)

L'absence de liberté de circulation en Europe

- Jules Lepoutre, 2016, *Entre droit du sol et droit du sang, quelle nationalité pour les réfugiés*, Esprit ; accessible sur [Cairn](#) (3€)

Juin 2017

L'inefficacité de l'Union européenne

- David Garcia ; Paolo Vacca, 2016, Policy Brief, [Improving the efficiency, democracy and legitimacy of the EU institutions within the current treaties: possibilities and limits \(20 proposals\)](#)

Politiques sociales européennes

- Domenico Moro, 2016, Reflection paper, [For a federal European unemployment insurance scheme](#)